

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

N°12

OBJET : POLITIQUE DES ACHATS DE LA COLLECTIVITÉS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 31 Mars 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le huit avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M PEREZ, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoint.

Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M ARIAS, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M JORDAN, M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M MONTAGNÉ

EXCUSES : M BLASQUEZ, Mme BARTHES, Mme GASC, Mme KERRINCKX, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, M. PEREZ, M. LE MAIRE, M. MONTAGNÉ conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M LECINA,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville de Carcassonne achète chaque année des fournitures, travaux et services pour un montant d'environ 25 millions d'euros.

Ces achats sont majoritairement réalisés par le biais de contrats dont le découpage, le contenu, les techniques d'achat (choix des procédures, négociations, critères...) en conditionnent les résultats en termes de coût, de qualité de service, d'accès des PME à la commande publique ...

Ce qui représente le 2ème poste de dépenses de la collectivité constitue de ce fait à la fois :

→ Un levier de rationalisation et d'optimisation des dépenses : acheter mieux pour rendre un meilleur service public, réduire les coûts de fonctionnement pour préserver les capacités d'investissement... ;

→ Un outil au service des politiques publiques qui permet de replacer la Ville comme un acteur économique fort sur le territoire :

- Qui participe à la relance de l'activité économique locale impactant les ressources fiscales,
- Qui soutient les TPE/PME dans un contexte financier de plus en plus contraint,
- Qui veut mettre en avant des solutions durables dans le respect de l'environnement.

Consciente des enjeux, la Ville s'est inscrite depuis plusieurs années dans une démarche d'optimisation soulignée favorablement par la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier contrôle et l'invitant à poursuivre ses efforts.

C'est dans cette perspective que la Direction de la commande publique s'est dotée d'un service achat dont la première mission a été de simplifier pour fluidifier les procédures, de préciser la nomenclature interne de la collectivité et d'accompagner les services et directions dans la mise en œuvre de nouveaux circuits de commandes sécurisés et adaptés au fonctionnement.

Fort de ces nouvelles stratégies, la Ville ambitionne aujourd'hui d'accentuer la démarche largement entamée et d'affirmer sa politique des achats.

Une politique des achats fixe des orientations et intentions générales, relatives aux achats et approvisionnements.

Elle vise à satisfaire, dans le respect de la réglementation, les besoins de chaque service ou direction, afin de garantir un haut niveau d'efficacité tant en interne que dans les services rendus à la population.

Elle permet également de promouvoir les valeurs et les engagements politiques de la municipalité, comme l'amélioration du ratio coût/qualité des achats ou la promotion du développement durable.

Les axes retenus dans le cadre de la politique des achats sont les suivants :

1- La performance économique des achats : l'optimisation des dépenses, l'amélioration de la qualité des services rendus.

Cet axe serait mis en œuvre au travers de différentes actions, permanentes ou adaptées en fonction de la nature et de l'étendue des achats concernés. Les principales sont :

- L'amélioration continue de l'expression des besoins dans les cahiers de charges
- Le recours privilégié aux mises en concurrence et à l'allotissement, stimulant la concurrence et favorisant l'accès des PME aux achats de la Collectivité,
- Une planification annuelle stratégique du lancement des consultations permettant d'obtenir les meilleurs prix pour chaque secteur d'activité,
- La poursuite des efforts de globalisation/mutualisation des achats entre les services, du recours aux groupements de commandes et aux centrales d'achat.

2- Le développement des relations avec les fournisseurs : La connaissance du tissu économique, élément indispensable dans la démarche de performance globale des achats.

La Ville souhaite engager dans ses process d'achat une véritable collaboration avec les fournisseurs au travers :

- D'outils et procédures de dialogues (sourcing...) encadrés et garantissant l'adéquation des demandes de la Ville à l'offre de marché,
- De contrats adaptés aux attentes accrues du secteur privé en matière de réduction des délais de paiement, d'avance ...,
- De stratégies d'échanges et de négociations pertinentes visant à obtenir la meilleure offre en fonction des capacités économiques et techniques des entreprises,
- D'outils d'évaluation des fournisseurs.

3- Des achats socialement et écologiquement responsables : développer les leviers d'un achat public durable et innovant.

Cet axe est déjà largement affirmé par la collectivité aux travers de différentes actions pouvant être poursuivies ou complétées, et notamment :

- La poursuite du recours aux achats solidaires contribuant à l'emploi des publics fragiles,
- La prise en compte de l'impact environnemental dans la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse ou dans les pratiques d'achats (clauses environnementales, critères de sélection...)
- Le développement du recours aux achats de produits reconditionnés, issus des circuits courts ou de l'économie circulaire,
- Le développement des variantes favorisant la proposition d'offres innovantes par le secteur privé.

La mise en œuvre de la politique achat sera portée par la Direction de la commande Publique, et plus particulièrement le service achat qui sera en charge de la définition d'outils et procédures adaptés à l'atteinte des orientations et intentions générales fixées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la politique des achats de la Ville détaillée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à L'UNANIMITE les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.
Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210408-delib080421012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021
Affichage : 16/04/2021

Le Maire,
Gérard LARRAT

Le Maire,
Gérard LARRAT